

Nouveaux outils de lutte contre le travail illicite

BKMS Incident Reporting

Travail au noir

Si vous voulez soumettre votre première alerte, cliquez ici : **Soumettre un signalement**

Si vous avez déjà installé une boîte de dialogue, vous pouvez vous identifier ici : **S'identifier**

Qu'est-ce que le travail au noir ?
Qui peut soumettre un signalement ?
Qu'est-ce qu'un droit absolu ?
Qu'est-ce qu'une plateforme externe ?
Comment se déroule un signalement, comment puis-je installer une boîte de dialogue ?
Comment vais-je recevoir un retour d'information, tout en conservant mon anonymat ?
Bases légales

Aidez-nous à lutter contre les abus en matière de travail au noir !

Employer une personne au noir, c'est de la fraude. C'est la déposséder de ses droits les plus élémentaires. C'est aussi l'exposer et s'exposer soi-même à des poursuites civiles et pénales et à de lourdes sanctions.

En Valais, plus d'1,5 milliards de chiffre d'affaires échappent chaque année aux impôts et aux assurances sociales. Cela concerne 17'000 emplois à plein temps.

Ce montant représente autant de places de crèches et de postes de soins qui pourraient notamment être créés.

Vous pouvez nous aider à limiter les abus en signalant ce type d'agissements. Il s'agit d'un troupon viable concernant une action délictueuse ou d'autres infractions. Vous n'avez pas besoin de preuves.

L'inspection valaisanne de l'emploi mène annuellement près de 1'000 contrôles auprès de quelques 500 entreprises et 3'000 travailleurs. Elle dénonce ensuite les cas d'abus à la justice pénale et aux institutions concernées.

Si vous le souhaitez, vous pouvez vous adresser à nous sans avoir à divulguer votre identité. Dans tous les cas, les signalements sont traités de façon confidentielle.

Attention ! Les problèmes liés aux conditions de travail sont traités au travail au noir, violation des salaires minimums obligatoires, durée du travail et du repos, santé et sécurité au travail, etc.

Les requêtes individuelles relatives aux droits en matière de travail au noir (paiement de salaires, vacances, heures supplémentaires, autres droits de congé, harcèlement, etc.) doivent être portées devant le tribunal civil compétent (cf. notamment <https://www.ulm.ch/valais2016/confits-individuels>).

Mentions légales | Information relative à la confidentialité des données

Etat du Valais
Service de protection des travailleurs et des relations du travail
Avenue confédération 1 - Rue des Clères 11 - 1900 Sion

Travail du samedi

Si vous voulez soumettre votre première alerte, cliquez ici : **Soumettre un signalement**

Si vous avez déjà installé une boîte de dialogue, vous pouvez vous identifier ici : **S'identifier**

Pourquoi devrais-je soumettre une alerte ?
Quels gains d'alertes vont aider nos organisations ?
Quelle est la marche à suivre pour soumettre une alerte ? Comment puis-je procéder pour installer une boîte de dialogue ?
Comment faire pour obtenir un retour d'information tout en restant anonyme ?
Bases légales

Dénoncer des infractions aux règles du travail (travail du samedi, travail frauduleux) c'est sauvegarder des emplois !



Le travail du samedi est interdit par les Conventions collectives de travail (CCT) en vigueur dans le secteur de la construction du canton du Valais.

Des dérogations sont possibles : une demande motivée doit être déposée via la plateforme www.travailduweek.ch. Les Comités professionnels partenaires sont seules compétentes pour décider d'une dérogation, si les motifs le justifient.

De même, lorsqu'un travailleur est sous contrat, il lui est interdit d'affecter des travaux professionnels rémunérés en noir pour des tiers, le samedi ou en semaine. L'entraide dans le cadre familial est autorisée lorsqu'il s'agit des membres de la famille directe.

Vous avez connaissance d'actes contraires à la déontologie professionnelle et qui nuisent au marché du travail, en aux emplois ? Annoncez de manière totalement sécurisée et anonyme les faits qui seraient frauduleux. Nous vous répondrons dans les plus brefs délais. Dénoncer des abus, c'est protéger son emploi.

Un grand merci pour votre aide !



Mentions légales | Information relative à la confidentialité des données

Etat du Valais
Service de protection des travailleurs et des relations du travail
Avenue confédération 1 - Rue des Clères 11 - 1900 Sion

Disponible bientôt !

BKMS Incident Reporting

Travail au noir

Centre de Mieux
KANTON VALAIS

Vers la page d'introduction

Sélection de la catégorie

Veillez sélectionner dans la liste suivante la catégorie correspondant au mieux à votre alerte, et cliquez sur « Suivant ».

Si vous souhaitez donner une alerte sur un sujet qui n'est pas inclus dans les catégories répertoriées, votre alerte pourra être rejetée.

Veillez faire votre choix.
Pour une explication détaillée et des exemples de votre sélection, veuillez cliquer sur le bouton d'information.

- Assurances sociales
- Impôts
- Conditions de séjour / Permis de travail
- Conditions de travail abusive
- Autres irrégularités dans un rapport de travail

Retour Suivant

Mentions légales Information relative à la confidentialité des données

Dur Au Valais
Service de protection des travailleurs et des relations du travail
Assurance confidentialité - Rue des Calères 3 - 1900 Sion

Travail du samedi

arc

Vers la page d'introduction

Sélection de la catégorie

Veillez sélectionner dans la liste suivante la catégorie correspondant au mieux à votre alerte, et cliquez sur « Suivant ».

Si vous souhaitez donner une alerte sur un sujet qui n'est pas inclus dans les catégories répertoriées, votre alerte pourra être rejetée.

Veillez faire votre choix.
Pour une explication détaillée et des exemples de votre sélection, veuillez cliquer sur le bouton d'information.

- Travail du samedi et/ou travail frauduleux

Conformément aux dispositions des conventions collectives de travail en vigueur dans le secteur de la construction du canton du Valais, le travail, sur le territoire cantonal, s'effectue du lundi au vendredi. On ne travaille pas le samedi, le dimanche, les jours de pont (sauf pour le secteur principal de la construction) ainsi que les jours fériés.

Retour Suivant

Mentions légales Information relative à la confidentialité des données

Association pour le renforcement des conseils sur les chantiers
ou Bureau des Métriers - CH 1021 Sion - Suisse

Listes permanentes +



Listes permanentes +

CANTON DU VALAIS KANTON VALAIS

ACCUEIL INSCRIPTIONS BRANCHES ENTREPRISES CONTRÔLES BATCHS UTILISATEURS ADMINISTRATION

FR Fabrice Gaillard

Paramètres et plus

Branche: 7 - Menuiserie et Ebénisterie

Acceptée
En attente d'échéance

Inscription

Association professionnelle: Association valaisanne des entreprises de menuiserie, charpente, ébénisterie et fabrication de meubles 1950 Sion

Date de demande: 06.02.2013

Actions (5)

Date	Type
09.04.2019	décision de renouvellement
26.02.2016	décision de renouvellement
06.03.2013	validation
06.03.2013	décision
06.02.2013	réception de la demande

Documents (2)

Date	Type	Description
02.12.2021	réception du document final	
02.12.2021	envoi du document final	

Assurer Sauvegarder Suspending Rader Abstention Ajouter

eBadges -

